

## AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 12 juin à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :  
**2023-04**

**Nature et effets :** Le demandeur souhaite procéder à la subdivision de son lot afin de construire une résidence unifamiliale.

Deux lots seraient créés auraient les dimensions suivantes :

Lot	Lot 1	Lot 2
Façade	57.88 m	57.88 m
Profondeur minimale	23.32 m	23.32 m
Superficie	1349.8 m <sup>2</sup>	1349.8 m <sup>2</sup>

Alors qu'en vertu de l'article 36 du règlement de lotissement no 349-07 les normes de lotissement minimales pour les lots non desservis à plus de 100 m d'un cours d'eau sont les suivantes :

Lot	
Façade	50 m
Profondeur minimale	60 m
Superficie	3000 m <sup>2</sup>

**Identification du site concerné : 141, 9<sup>ième</sup> Avenue. Lot 4 540 422**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.


**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce quinze mai 2023.**

  
 Audrey Pelchat  
 Secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Audrey Pelchat, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15 mai entre 12 h 00 et 13 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 mai 2023.

  
 Audrey Pelchat  
 Secrétaire-trésorière